



Prime COVID : la FEHAP donnera ce que les financeurs donneront !

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI CCNT 51 18 MAI 2020

COMMISSION
PARITAIRE
PERMANENTE DE
NÉGOCIATION ET
D'INTERPRÉTATION
CCNT51
PAR VISIOCONFERENCE

Ordre du jour :

1. Point d'Actualité
2. Prime Grand Âge
3. Mise à signature :
 - A. Toilettage
 - B. Règlement intérieur de la CPPNI en Interprétation et en mission d'Observatoire
4. Intéressement
5. Élaboration du calendrier des thématiques de négociation pour 2020
6. Questions diverses

Prochaine CPPNI, le 02 juillet 2020

1. Point d'Actualité

Antoine Perrin (Directeur Général de la FEHAP) fait un point sur la situation des établissements en cette période de crise. Au niveau sanitaire, dans les EHPADS, il déplore une mortalité importante dans certains établissements. En ce qui concerne les établissements du handicap, des mesures de fermeture avaient été prises dans les IME, accueil de jours, ESAT... Pour les établissements tels que les Foyers de vie, le confinement a été difficile du fait des pathologies des personnes. Les établissements sanitaires sont entrés dans le plan Blanc dès son déclenchement et ont pris en charge les patients atteints du COVID. Certains ont considérablement augmenté leur capacité de réanimation pour venir en aide aux hôpitaux publics. Durant toute cette période, il n'y a eu aucun soin programmé.

Une bataille est engagée pour la sécurisation financière des budgets, mais aussi sur la prime annoncée par le gouvernement. Pour les établissements du sanitaire, il y aura une prise en charge par l'assurance maladie des mesures usuelles, pour les dépenses supplémentaires, elles ne sont pas encore sécurisées. Dans les établissements médico-sociaux un fonds de solidarité a été mis en place, notamment pour les EHPADS où il y a eu des décès, car pas de possibilité de faire entrer de nouveaux patients.

Pour les primes, les établissements relevant du secteur sanitaire et des financements Sécurité Sociale tels que EHPADS, IME, MAS, FAM... en bénéficieront à hauteur des critères établis par l'État. La problématique reste pour les établissements relevant des Conseils Départementaux, où là, il n'y a pas de réponse à ce jour sur le financement des primes.

La FEHAP informe la CPPNI qu'elle a demandé à participer au « Ségur de la Santé » qui débute le 25 mai 2020 et en profite pour inciter les organisations syndicales à en faire de même et soutenir la demande de la FEHAP.

Force Ouvrière revendique une prime de 1500 € pour tous. Il est inconcevable que cette prime soit différenciée entre les salariés. De plus, ce n'est pas suffisant. Il faut **une revalorisation immédiate des salaires a minima de 300 €.** Beaucoup de salariés se posaient la question de rester dans ce secteur, avant la crise, encore plus aujourd'hui au vu des salaires et des risques. Pour preuve, il y a de moins en moins de candidats pour entrer dans les écoles d'infirmières ou d'aides-soignantes. Il est temps de se poser les bonnes questions et d'entamer des négociations salariales pour une revalorisation de l'ensemble des coefficients de la Convention Collective.

L'ensemble des autres organisations syndicales de salariés rejoint notre positionnement sur la prime pour tous.

Sur la prime, la FEHAP répond qu'elle « donnera ce que les financeurs leur donneront ». La FEHAP répond qu'elle entend les revendications liées à la prime, mais qu'elle ne décide pas elle-même des critères d'attribution. Les organisations syndicales doivent faire remonter les revendications auprès de l'État.

La FEHAP précise que les personnels qui ont été en arrêt maladie COVID bénéficieront de la prime. Cette pathologie n'est pas reconnue comme maladie professionnelle, mais bénéficie d'un statut adapté à déclaration qui amène la distinction par rapport à d'autres arrêts maladie.

Force Ouvrière précise que les salariés en arrêt maladie pour suspicion COVID n'ont pas toujours été testés et il va donc être difficile de prouver que c'était un arrêt maladie COVID. De plus se pose la question de la liberté de ne pas dévoiler à son employeur la pathologie dont le salarié a souffert.

Pour Force Ouvrière, il devient évident que l'État essaie déjà d'amoindrir les déclarations du Président de la République afin de diminuer les coûts. Aujourd'hui, il devient urgent d'en informer les salariés et de préparer, par la grève si nécessaire, le rapport de force qui seul nous permettra d'obtenir satisfaction.

2. Prime Grand Âge

La FEHAP revient sur sa volonté d'étendre la prime Grand Âge au secteur médico-social et social accompagnant des personnes âgées (AS, AMP, AES, AVS).

Pour Force Ouvrière, cette prime est en deçà de la prime de la Fonction Publique. De plus, elle se substitue à la prime ASG, qui elle, repose sur une formation donc n'a pas le même objet. Ces 2 primes devraient être cumulables. La prime ASG répond à la valorisation de la formation d'ASG que suivent certaines aides-soignantes. D'autre part, la prime Grand Âge devrait être attribuée en fonction des tâches effectuées et non pas des métiers, car beaucoup de professionnels non cités exercent auprès des personnes âgées et pourtant ne sont pas éligibles à la prime. En résumé, en l'état, le texte ne sera pas signé par Force Ouvrière.

La FEHAP explique que les 0,46 % de budget alloué à cette prime ne permettent pas d'étendre cette prime à d'autres métiers, comptablement ce n'est pas possible, cela mettrait en difficulté financièrement certains établissements.

3. Mise à signature

A. Toilettage

La FEHAP rappelle qu'elle propose à la signature certains articles de la CCNT51 afin de les mettre en conformité avec la loi.

Force Ouvrière sera signataire de cet avenant, les revendications ayant été prises en compte.

La CFE-CGC sera aussi signataire. La CFDT ne signera aucun avenant de Toilettage. La CGT a indiqué postérieurement à la réunion qu'elle sera aussi signataire.

B. Règlement intérieur de la CPPNI en interprétation et en mission d'Observatoire

FO est signataire de ce texte.

La CGT et la CFE-CGC sont signataires de ce texte. La CFDT a un point bloquant qui est le refus de la FEHAP de faire apparaître clairement dans les PV de désaccords le positionnement de chacune des parties.

La FEHAP rappelle que ce point a été discuté lors de la dernière réunion et qu'il avait été évoqué que cela avait déjà été tenté, mais que les discussions sur ce qui devait être inscrit sur le PV de désaccord prenaient beaucoup de temps parce que des désaccords persistaient.

Pour Force Ouvrière, lorsqu'il y a désaccord sur une interprétation qui aboutit à un PV de désaccord, il ne semble pas pertinent d'ajouter des éléments. Il faut laisser aux juges une interprétation libre des textes.

4. Intéressement

La FEHAP informe les délégations qu'elle a reçu les propositions de la CFDT. Elle rappelle qu'il reste à déterminer les indicateurs à retenir pour cette prime. Cependant, avec la situation de crise sanitaire, elle n'a pas avancé sur des propositions sur ce thème.

Pour Force ouvrière, la prime d'Intéressement pourra être négociée quand les salaires seront revalorisés. Négocier la revalorisation des salaires est notre priorité.

La CGT rejoint la position de Force Ouvrière.

La CFE-CGC relève que toutes ses propositions n'ont pas été retenues.

5. Élaboration du calendrier des thématiques de négociation pour 2020 :

La FEHAP propose dans un 1^{er} temps des dates pour les CPPNI de 2021 :

- 12 janvier 2021
- 09 mars 2021
- 11 mai 2021
- 29 juin 2021
- 07 septembre 2021
- 09 novembre 2021

La FEHAP propose à l'ordre du jour de la CPPNI du 2 juillet 2020 :

- Mutuelle, frais de santé : présentation des comptes. Un point sur le Fonds Social, comment l'utiliser.
- Prime Grand Âge et Intéressement.
- Un point sur l'actualité : prime COVID, participation ou pas au « Ségur de la Santé »

6. Questions diverses

Force Ouvrière revient sur la demande qui avait été faite pour que la FEHAP intervienne afin que les primes liées à l'absentéisme soient gelées et attribuées sans abattements pendant toute la période de la crise sanitaire.

La FEHAP répond qu'elle est intervenue auprès de ses adhérents, mais cela ne restera qu'une suggestion et non une obligation.

FIN DE SEANCE A 15H00

Paris, le 26 mai 2020

Pour la délégation FO : Franck Houlgatte, Catherine Rochard, Nathalie De Oliveira Callanquin